

Conseil Municipal - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal - Modification des commissions et délégations

M. LE MAIRE, Rapporteur : Suite au décès de notre collègue Claude HINTZY, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein de cette assemblée.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, il est prévu que «le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit».

En conséquence, il convient de désigner M. Camille JEANTOT de la liste «Majorité Présidentielle – Nouvelle Gauche» et de procéder à son installation.

M. JEANTOT siégera aux Commissions Urbanisme – Action Foncière, Sports et Information - Communication.

Il représentera la Ville au Conseil d'Administration du lycée polyvalent Pergaud (délégué titulaire), du lycée professionnel Pergaud (délégué titulaire) et des collèges Proudhon (délégué titulaire) et Camus (délégué suppléant).

M. LE MAIRE : J'en profite pour dire à toutes celles et à tous ceux qui représentent la Ville dans ces conseils d'administration d'y assister avec assiduité pour que nous puissions connaître les problèmes qui se posent à ces établissements scolaires car cela nous intéresse et vous devez nous faire remonter les informations qui proviennent de ces conseils d'administration.

Il m'a été signalé ici et là que vous n'y êtes pas toujours présents, je vous recommande donc d'y aller.

Après avoir procédé à l'installation de M. JEANTOT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le désigne pour représenter la Ville au sein des établissements appelés ci-dessus.